

Avis de la COSTIF
Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Ile de France et contre le Grand Paris

Enquête publique –ENS Cachan

Le 12 juin 2015

La COSTIF, coordination pour la solidarité des territoires d'Ile de France et contre le Grand Paris, créée le 22 mai 2012 à Palaiseau, considère que le projet du Grand Paris, qui poursuit la concentration de l'activité et de l'emploi sur l'IDF au détriment des autres régions, va renforcer la saturation et la congestion de l'Ile de France, détériorant encore les conditions de vie des Franciliens/nes ; l'empreinte écologique démesurée du Grand Paris n'est pas en cohérence notamment avec les contraintes qu'impose la lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis le début du projet de regroupement sur le plateau de Saclay, scientifiques, universitaires, associations etc. ont été nombreux à rappeler que la fameuse Silicon Valley s'étendait sur une surface équivalente à la moitié de l'Ile de France et qu'il n'était donc pas pertinent de déplacer les écoles, universités et autres organismes sur le plateau de Saclay ; le travail coopératif ne se prescrit pas, il repose sur des objectifs partagés et sur des méthodes d'organisation facilitatrices pour les collectifs de travail, et des moyens.. .

Point n'est donc besoin de déménager l'ENS Cachan ! Et ce malgré l'hostilité des salariés, celle des élus de Cachan ! Depuis le début, le projet de l'Etat se fait contre les salariés, contre les habitants, les agriculteurs, les associations et même contre certains élus. Pourquoi la CNDP n'a-t-elle pas été saisie sur l'aménagement du plateau de Saclay, pour faire suite au bilan du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris (mars 2011) qui écrivait en p. 9 de son rapport « conviendrait-il d'organiser un débat public sur l'aménagement de ce secteur ? » .

Concernant le dossier d'enquête publique sur l'ENS Cachan, plusieurs questions :

- 1 Pourquoi n'est-il pas prévu que le public puisse donner son avis par internet ?
- 2 Pourquoi l'étude d'impact est-elle partielle ? En effet, l'arrivée d'un nombre important d'organismes est prévue sur le Plateau de Saclay ; réaliser une étude d'impact pour chaque organisme évite de cumuler les effets négatifs liés à la présence simultanée de nombreuses structures, ce qui baise les résultats ; c'est totalement anormal au regard notamment des directives européennes qui imposent des études d'impact global. Les conséquences environnementales sont bien supérieures on prend en compte l'accumulation des effets de chaque structure : plus d'activités humaines, plus de voitures, plus de pollution de l'air, plus de production de gaz à effet de serre, plus de bruit, plus de production de déchets, plus de sols imperméabilisés etc..
- 3 Pourquoi déplacer l'ENS alors que une partie des locaux été refaite récemment. Le premier principe dans le domaine de l'environnement consiste à « Eviter ». La réhabilitation s'impose donc sur place au lieu de transférer des activités et des salariés qui plus est sur des terres agricoles qu'il convient de préserver, d'autant que les sols

sont un facteur important de régulation du climat par leur pouvoir de stockage du carbone.

- 4 En effet, pourquoi sacrifier des terres agricoles exploitées et fertiles pour les urbaniser, le comble étant d'urbaniser des terres utiles aux chercheurs, alors qu'on veut les faire venir sur le plateau ?
- 5 Pourquoi déplacer des salariés ? le « meilleur transport » en termes de coût carbone est celui qu'on évite ; le déplacement des salariés signifie donc une forte augmentation des transports, une production accrue de gaz à effet de serre. Le trajet du métro est/ouest n'est à l'évidence pas utile pour les salariés de Cachan ; et le nombre de voitures venant sur le plateau va augmenter et saturer encore plus le réseau.
- 6 L'imperméabilisation liée à ces constructions est lourde de conséquences puisqu'il est prévu que la rigole de Corbeville soit élargie, ce qui pose deux problèmes : la préservation des campagnols amphibies qui y vivent et d'autre part la destruction d'un patrimoine historique, les rigoles : en effet construites sous Louis XIV avec une certaine largeur, une certaine profondeur et une déclivité amenant l'eau aux jardins de Versailles, il n'est pas acceptable de détruire ainsi ce patrimoine.
- 7 Il serait prévu une compensation de zone humide : est-elle conforme ? pourquoi ne pas choisir la démarche éviter plutôt que compenser ?
- 8 Il est paradoxal de créer un jardin quand on détruit des terres agricoles ; est-ce le message que l'on veut faire passer aux étudiants, qu'on se nourrit en mangeant des produits venant de loin tout en contemplant un jardin ?

En conclusion

Pourquoi une solution alternative de mise en coopération des organismes existants, sans déplacement n'a-elle pas été étudiée, à l'image de ce qui se fait avec la faculté d'Evry ? Pourquoi une telle solution alternative n'est-elle pas chiffrée afin de mesurer notamment les économies qui pourraient ainsi être réalisées pour les financements publics ?

Le projet de transfert de l'ENS Cachan s'inscrit dans un projet du passé, car consommateur de terres agricoles, grandement contributeur au réchauffement climatique, et peu respectueux de l'avis des salariés comme celui des habitants.